



République Tunisienne



CESSION DES PARTICIPATIONS PUBLIQUES DIRECTES ET INDIRECTES DÉTENUES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GOULETTE SHIPPING CRUISE



AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

L'Etat Tunisien et la société Al Karama Holding (les "Cédants") envisagent de céder, sur appel d'offres international (l' "Appel d'Offres"), la totalité de leurs participations en un seul bloc d'actions (le "Bloc d'Actions") représentant 99,98% du capital de Goulette Shipping Cruise ("GSC" ou la "Société") à un investisseur (l' "Investisseur") qui devra avoir la capacité de gérer et de développer une société concessionnaire d'un port de croisières touristiques.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet (i) d'informer les investisseurs de l'opération de cession qui leur est proposée, (ii) de décrire le processus de cession décidé et (iii) de renseigner les investisseurs intéressés sur les modalités du retrait du dossier de pré-qualification.

À cet effet, Capital African Partners Bank ("CAP Bank" ou le "Conseiller") a été retenue comme conseiller exclusif d'Al Karama Holding pour la réalisation de l'opération de cession envisagée (l' "Opération").

CONSIDERATIONS CLES

Goulette Shipping Cruise est une Société Anonyme qui a bâti le terminal de croisières de La Goulette et le Village Harbor. Elle gère en exclusivité l'activité de croisières au port de La Goulette depuis 2007 sous un contrat BOT signé avec les autorités portuaires tunisiennes et ce pour une durée de 30 ans prolongeable de 20 ans.

Le capital social de la Société s'élève à 10.000.000 DT réparti en 100.000 actions d'une valeur nominale de 100 DT chacune.

En 2010, le terminal de croisières de La Goulette a accueilli près de 900.000 passagers à bord de 406 escales.

Depuis fin 2012, GSC est membre de l'association de ports Med Cruise.

PROCESSUS DE PRÉ-QUALIFICATION

Les investisseurs désirant être pré-qualifiés pour participer à l'Appel d'Offres sont invités à manifester leurs intérêts seuls ou en formant un consortium conformément aux modalités et aux délais prévus dans le dossier de pré-qualification ("DPQ") disponible pour retrait à compter du 13 juin 2018 à 10h00 auprès d'Al Karama Holding à l'adresse suivante :

Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie

L'Investisseur pourra être soit (i) une personne morale agissant seule, soit (ii) un consortium (le "Consortium") dirigé par un chef de file personne morale (le "Chef de File") et incluant d'autres investisseurs personnes physiques ou morales.

Les investisseurs intéressés devront faire parvenir leurs dossiers de manifestation d'intérêt directement par porteur contre décharge ou par courrier express, le cachet de bureau d'ordre et de la poste faisant foi, et ce au plus tard le 20 juillet 2018 à 14H00 à l'adresse suivante:

Al Karama Holding

Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053 Tunis

Afin de manifester leurs intérêts, les investisseurs devront adresser à Al Karama Holding, une fiche d'identification ("Fiche d'Identification") et un accord de confidentialité ("NDA") dûment remplis et signés conformément aux modèles disponibles pour téléchargement sur le site de la CAP Bank (www.cap-bank.com) et sur le site d'Al Karama Holding (www.alkaramaholding.com).

Les investisseurs auront à leur disposition le DPQ composé du règlement de l'appel à manifestation d'intérêt et d'un memorandum d'information, moyennant le paiement d'un montant non restituable de 3.000 DT par chèque certifié au nom d'Al Karama Holding ou par virement bancaire ou encore en espèces.

Le Cédant se réserve le droit, à tout moment du processus, de ne pas retenir un ou plusieurs investisseurs en cas de non respect par le/les investisseurs concernés de la réglementation en vigueur ou de règles d'ordre public.

RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les investisseurs pré-qualifiés seront invités à retirer auprès d'Al Karama Holding le dossier d'appel d'offres ("DAO") et le Règlement de la Data Room.

TRAVAUX DE DUE DILIGENCE

Les Investisseurs Pré-Qualifiés ayant retiré le DAO et le Règlement de la Data Room auront la possibilité de conduire les travaux de due diligence dans le cadre d'une data room électronique qui sera ouverte selon un calendrier et des modalités spécifiques (règlement de la data room et liste des documents consultables). Suite à l'accès à la Data Room, chaque investisseur aura la possibilité de poser des questions et de demander des amendements au projet d'acte de cession annexé au DAO dans le cadre de la phase Questions/Réponses.

DATES CLÉS DU PROCESSUS DE CESSION ENVISAGÉE

Date limite de remise des manifestations d'intérêt	: 20 juillet 2018
Date de notification de pré-qualification	: 31 juillet 2018
Date de mise à disposition du DAO	: 17 août 2018
Accès à la Data Room	: 20 août 2018

Contacts et informations :

CAP Bank a été retenue comme conseiller exclusif d'Al Karama Holding pour la réalisation de l'Opération. Toute demande d'informations doit être adressée à :



Att. : M. Thameur CHAGOUR / M. Tarek MANSOUR
10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002 Tunis, Tunisie
Tél. : +216 71 143 804 / +216 71 143 806
Fax : +216 71 891 678
Emails : thameur.chagour@cap-bank.com / tarek.mansour@cap-bank.com